



CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

SEANCE DU 27 JUIN 2024

Le Conseil de la Vie Sociale de la Résidence les Fleurs de la Lys - EHPAD de COMINES s'est réuni le 27 juin 2024 à 10H00 en salle des commissions.

Etaient présents :

► Membres résidents :

Titulaires :

M. Michel DEWAST, résident, service des Violettes
M. Xavier SCHOUTTETEN, résident, service des coquelicots
Mme Brigitte WISSOCQ, résidente, service des Primevères

► Membres familles :

Titulaires :

M. Jean-Yves CHARLET, représentant des familles
M. Jean-Paul BLACHON, représentant des familles
Mme Isabelle VERMES MENARD, représentante des familles (suppléante)

► Membres représentant des mandataires judiciaires :

Mme Isabelle LUTUN, mandataire judiciaire

► Membre représentant des professionnels :

Mme Véronique VANTHOURNOUT, représentante des professionnels

► Membres avec voix consultative :

M. Franck MASURELLE, Directeur
Mme Catherine DURIEZ BRANJEAN, Chargée des services financiers, économiques et logistiques
Mme Céline LEFEBVRE, Service Animation
M. Yann THOBOIS, Responsable adjoint des services éco. et finances.

► Secrétaire de séance :

Mme Séverine DOMENICHELLI, secrétaire de séance

Absents excusés :

Mme Nathalie BANCOURT, Coordinatrice des Soins
Mme Laetitia PERAL, chargée des ressources humaines
Mme le Docteur Catherine FILLEBEEN, Médecin Coordonnateur
M. Yves DEVOS, résident, service des Violettes
Murielle FARELO, représentante du conseil d'administration
Mme Christine LEPLAT, résidente, service des Iris
Mme Virginie HOEDEMAEKER, Responsable hôtelier et Bionettoyage
Mme Aline BELLYNCK, infirmière diplômée d'état

► APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 29 AVRIL 2024

M.MASURELLE demande à l'ensemble des membres présents s'ils ont des remarques particulières à formuler sur le compte-rendu du Conseil de la Vie Sociale du 29 avril 2024.

Le procès-verbal n'appelant aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

► DECISION MODIFICATIVE DE N°1 DE L'EPRD 2024

M.MASURELLE précise que les éléments présentés ne tiennent pas compte de la notification de l'ARS qui est arrivée tardivement.

Catherine BRANJEAN précise qu'en raison d'un retard, les établissements n'ont pas reçu le rapport budgétaire avec la période contradictoire de huit jours. En outre, elle informe, concernant la notification du Conseil Départemental que, plus on reçoit tardivement cette notification, plus le lissage du prix de journée sur le reste de l'année est important. La notification de décision est arrivée courant juin, avec des tarifs applicables au 1^{er} juin 2024. Elle apporte ensuite les explications nécessaires à la bonne compréhension du document remis à chaque membre.

Suite à la réforme budgétaire en 2017, étalée sur sept ans, tous les établissements devaient, pour arriver aux résultats des équations tarifaires, être à la cible en 2024, c'est-à-dire financés sur le besoin réel, en application de l'équation tarifaire. Ainsi, l'établissement étant à sa cible tarifaire, il est attendu de lui de respecter son taux d'occupation défini réglementairement à 95 % aussi bien pour le Département que l'ARS

M. Jean-Yves CHARLET demande quelle en est la conséquence ?

Madame BRANJEAN répond que c'est ce que l'on appelle la modulation à l'activité. Le département ou l'ARS prennent les 95% requis, regardent l'activité que l'établissement a réalisée en N-2 (activité réelle hospitalisations déduites). Si l'établissement a réalisé, par exemple, 80% d'activité, ils font la différence entre 95 et 80, ce qui fait 15 points de différence, ce résultat est ensuite divisé par deux, ce qui fait 8,5. L'ARS et le Département appliquent alors une réfaction de 8,5% sur le forfait global de dépendance et de 8,5% sur le forfait de soin. Pour l'instant la modulation à l'activité n'a pas encore été appliqué au sein de l'établissement par l'ARS, mais les établissements commencent à recevoir des décisions modificatives de la part du Conseil Départemental, pour ceux qui n'ont pas réalisé le taux requis.

M.BLACHON fait remarquer qu'étant donné que 95% des établissements sont en déficit, cela risque de les couler encore davantage.

Madame BRANJEAN ajoute qu'ils ont même appliqué une modulation à l'activité à un établissement qui avait réalisé 94,7% d'activité.

En 2022, l'établissement a réalisé 77,29% d'activité, cela représente un peu plus de 135000 euros qui seront retirés pour le forfait global de dépendance, d'où une prochaine décision modificative attendue du Conseil Départemental avec des mesures d'économies, au regard de la reprise des crédits.

L'ARS a annoncé, qu'en 2024, elle n'appliquait pas la modulation à l'activité pour l'établissement. Par contre, au sein de sa décision, elle a indiqué que si la modulation à l'activité avait été appliquée, l'établissement aurait eu 363000 euros de reprise de crédits. Selon la Fédération hospitalière de France (FHF) qui est en relation avec l'ARS, la modulation sera appliquée en 2025.

Madame BRANJEAN précise que l'on a eu la chance que la modulation ne soit pas encore appliquée depuis la mise en œuvre de la réforme budgétaire. Il faudra donc mettre tout en œuvre afin de faire remonter l'activité et pouvoir échapper à la modulation à l'activité.

M.BLACHON précise qu'au vu de la réalité, la plupart des établissements sont en sous activité, il faudrait voir pour assouplir les règles de la modulation.

Madame BRANJEAN indique que la crise sanitaire est en partie responsable de la baisse d'activité dans l'ensemble des établissements. Plus de 67000 personnes de plus de 80 ans sont décédées du Covid à leur domicile, sans cela, une partie serait certainement entrée en EHPAD.

Isabelle LUTUN indique en parallèle que le département révisé également les dossiers d'aide sociale.

A ce jour, on peut constater que l'activité de l'EHPAD reprend et augmente doucement.

Nous constatons également une baisse d'activité au niveau de la maison d'Alys : cela est lié au fait que plusieurs usagers qui étaient présents 4 à 5 jours par semaine ont quitté la maison d'Alys et ont intégré l'EHPAD.

M.CHARLET demande si les résultats des élections impacteront le Département ?

M.MASURELLE répond que ça n'impactera pas le département parce que c'est une collectivité territoriale autonome.

Concernant la situation de congé maladie du médecin coordonnateur, M. BLACHON demande quand il prendra fin ?

M.MASURELLE répond que, dès que celle-ci aura atteint l'âge d'ouverture de ses droits à la retraite, elle aura le choix de se positionner soit en retraite, soit en maintien son statut actuel de longue maladie, tant que ses droits restent ouverts. Etant donné qu'elle est en congés longue maladie, elle perçoit son salaire à taux plein pendant trois ans, les deux années, complétant la période de cinq ans du CLD, seront rémunérées à demi-traitement. En arrêt depuis mars 2022, sa rémunération à taux plein prendra fin en mars 2025. Le choix de partir à la retraite ou de prolonger la situation d'arrêt maladie s'établira peut-être à cette date.

En parallèle M. MASURELLE a obtenu l'autorisation de l'ARS pour publier le poste du Dr FILLEBEEN, étant donné la vacance de son poste depuis plus d'un an. Cependant, même si le poste est pourvu par un candidat, cela représentera une dépense complémentaire, étant donné que l'établissement continuera de supporter le salaire du Dr FILLEBEEN au titre de la maladie.

M.BLACHON trouve injuste que ce soit l'établissement qui doit continuer à payer le salaire du Dr FILLEBEEN alors qu'elle est en arrêt. Il s'interroge également sur la différence entre longue maladie et longue durée ?

Madame BRANJEAN dit que pour le congé de longue durée, il n'y a que cinq pathologies qui rentrent dans les critères : les cancers, les pathologies cardiaques, les pathologies mentales, le sida et la poliomyélite.

Concernant la pose de brise soleil dans le bâtiment d'extension (Iris / Pensées), Madame BRANJEAN précise que la finalisation n'est pas terminée, et qu'il manque encore trois télécommandes. Elle ajoute, que le souhait de l'établissement était que tout soit automatisé, avec une station météo disposant de capteurs, qui en fonction de la lumière vont baisser ou lever les brise soleil.

M. BLACHON s'étonne que les baies vitrées qui se trouvent dans la salle à manger n'en aient pas.

Selon Madame BRANJEAN, ce n'est pas nécessaire car la pièce est située au Nord.

Concernant les dépenses d'électricité, M. BLACHON demande ce qu'est uniHA ?

Madame BRANJEAN répond que c'est un groupement de commande hospitalier, auquel tous les établissements hospitaliers peuvent adhérer, permettant d'obtenir des prix concurrentiels eu égard à l'effet masse d'achat.

M. BLACHON demande quel est le fournisseur retenu par ce groupement pour l'énergie et le gaz ?

Madame BRANJEAN répond que c'est la « belle énergie » qui a été retenue pour l'électricité et pour le gaz c'est Total énergie.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale n'ayant plus de questions ni de remarques, ils adoptent à l'unanimité la Décision modificative N°1 de l'EPRD 2024.

► PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Yann THOBOIS présente le document et apporte les explications nécessaires à sa bonne compréhension.

M. BLACHON demande pourquoi l'ARS a refusé l'installation de douches au sein du bâtiment historique ?

Installer des douches n'est pas possible dans l'architecture actuelle du bâtiment. En effet, ce type de travaux de structure ne permettrait pas de remplir les normes actuelles de fonctionnement.

Yann THOBOIS répond donc que pour installer des douches, il faudrait supprimer le bâtiment et le reconstruire.

Catherine BRANJEAN ajoute que l'ARS a considéré que les travaux envisagés répondaient à des critères de décoration/rénovation/embellissement et non de la restructuration, ce qui nous exclue des subventions au titre du PAI (Plan d'Aide à l'Investissement).

Concernant les investissements, Catherine BRANJEAN indique que l'établissement a reçu la dotation soin par l'ARS. Elle n'est pas incluse dans la Décision modificative car elle est arrivée Lundi. Mais l'établissement a reçu une aide de 268000 euros pour le renouvellement de ses lits.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale n'ayant plus de questions ni de remarques, ils adoptent à l'unanimité le plan pluriannuel d'investissement.

► TARIFS ANNEXES 2023/2024

M.MASURELLE présente les nouveaux tarifs 2024/2025 et apporte les explications nécessaires à la bonne compréhension du document.

Isabelle VERMES demande si le salon de coiffure est également ouvert aux familles de résidents ?

M.MASURELLE répond que non. Il est actuellement ouvert (outre les résidents) aux membres du personnel qui le désirent.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale adoptent à l'unanimité les Tarifs annexes 2024/2025

► VALIDATION DES ENQUETES DE SATISFACTION

M.MASURELLE reprend les différents documents transmis par mail à chaque membre.

Véronique VANTHOURNOUT demande si les enquêtes de satisfaction concernent aussi l'accueil de jour ?

M.MASURELLE répond que non mais il précise que des enquêtes de satisfaction pour l'accueil de jour pourront être envisagées.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale adoptent à l'unanimité les enquêtes de satisfaction établies à destination des familles.

► AVENANT DE MISE A JOUR DU CONTRAT DE SEJOUR

M.MASURELLE présente les différentes modifications apportées pour la bonne compréhension du document.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale adoptent à l'unanimité l'Avenant de mise à jour du contrat de séjour.

► DEMARCHE QUALITE

- Etat d'avancement de la procédure d'évaluation externe :

M.MASURELLE rappelle que tous les cinq ans l'établissement doit être évalué afin de garantir un accompagnement de qualité. Il faut se conformer aux exigences du référentiel qui est piloté par la haute autorité de santé (HAS). La procédure est pilotée par la HAS et une société agréée est chargée de mener l'évaluation externe. Le cabinet OULAD a été retenu pour assurer cette mission.

Pour être évalué, 9 groupes de travail ont été mis en place depuis le début de l'année, sachant que l'évaluation doit avoir lieu en janvier 2025. Une année est nécessaire pour s'y préparer.

Il faut répondre à 153 critères sur 157 dont 18 sont impératifs. Les critères sont cotés de 1 à 4. Les critères impératifs doivent absolument recevoir une cotation de 4, sinon un plan d'action devra être mis en œuvre.

Afin de s'entraîner à cette démarche d'autoévaluation, l'établissement a acquis un jeu de l'évaluation qui va être retravaillé afin de le rendre plus adapté à la résidence.

Les agents vont être interrogés par la responsable de la qualité (Emilie HENNART). Et répondront à un certain nombre de questions qui permettront de se préparer à l'évaluation.

- Point sur la démarche d'amélioration continue de la qualité :

Le projet d'établissement, qui a été validé en début d'année, intègre une démarche d'amélioration continue de la qualité. Cela passe par différents plans d'actions : les actions du projet d'établissement, les actions du document unique des risques professionnels (c'est-à-dire comment protéger nos professionnels dans leur exercice au quotidien), les actions du document d'analyse de maîtrise du risque infectieux, les actions en lien avec le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (en cours de négociation avec l'ARS et le conseil Départemental), les enquêtes de satisfaction, l'autoévaluation.

Les objectifs du projet d'établissement sont en train d'être mis en œuvre : 68 (identifiés pour 2023) ont déjà été travaillés, il en reste 11 à mettre en œuvre.

- Gestions des plaintes et des réclamations

M.MASURELLE précise que lorsque l'on parle de « plaintes », cela entre dans un cadre procédural, soit parce qu'il y a eu un dépôt de plainte, soit parce que l'on est dans une procédure issue des autorités sanitaires (ex ARS en cas d'évènement indésirable grave lié aux soins).

Pour les réclamations, une procédure va être mise en place afin qu'elles puissent être formalisées par écrit et centralisées par la direction. Les doléances du quotidien (une lampe qui ne fonctionne plus, par exemple...), faites oralement, feront l'objet d'une gestion courante du quotidien.

- Bilan des Evènements Indésirables

M.MASURELLE indique que l'on déclare davantage les évènements. Avant les évènements n'étaient pas systématiquement tracés. Aujourd'hui l'établissement a adopté une politique d'incitation à la déclaration, dès qu'un évènement se déroule. Le fait de déclarer permet de réagir et de mettre en place des actions correctives. Les infirmières sont celles qui déclarent le plus car en général elles recueillent les doléances des autres agents du service, donc ce sont elles qui font les déclarations.

Les déclarations faites sur la fiche d'évènements indésirables sont de différentes natures telles que :

- L'agressivité verbale,
- Les violences physiques,
- Les tenues professionnelles dégradées,
- Le tabagisme en chambre,
- Le non-respect des procédures,
- La maltraitance des ambulanciers,
- Les fugues,
- Les vols,
- Le matériel défectueux,
- Les disparitions,
- Les chutes,
- Les délais non respectés par les ambulanciers,
- Malveillance,
- Brûlures,
- Retard d'ambulance,
- Appareil indisponible,
- Troc d'argent entre accueillies,

- Défaut de clim,
- Et propos tendancieux.

- Suivi des Erreurs médicamenteuses :

Pour 2023, 13 erreurs ont été déclarées et il y a eu deux « presque erreurs », c'est-à-dire qu'on s'en est aperçu avant l'administration.

100% des erreurs médicamenteuses sont dues à un problème d'identitovigilance, c'est-à-dire que l'on donne un traitement à un résident qui n'est pas le bon. Un travail est actuellement en cours avec la pharmacie et la qualité sur l'identitovigilance.

- Politique de prévention de la maltraitance :

Politique incluse au projet d'établissement, c'est un critère impératif, un groupe de travail a été mis en place sur ce sujet. Une cartographie des risques de maltraitance a été réalisée et est en cours de finalisation.

► INFORMATIONS :

- Elections européennes du 9 juin 2024 et législatives des 30 juin et 7 juillet 2024 : procurations

Afin de faciliter l'établissement d'une procuration, M. MASURELLE a établi pour ceux qui le souhaitent des attestations précisant l'impossibilité de se déplacer. A partir de ces attestations, l'établissement a pris contact auprès du commissariat afin qu'un agent de police assermenté puisse venir sur place pour établir les procurations.

- Retour sur le Colloque de la COMAJEPH du 25 juin 2024 :

M.MASURELLE, Mme HAZE et Mme LUTUN ont participé au colloque de la COMAJEPH (association des mandataires judiciaires) au CHU de Lille ce mardi 25 juin afin d'y présenter les nouvelles modalités de prise en charge de la personne handicapée âgée au sein de notre établissement devant des magistrats, des représentants d'association de tutelles, des représentants d'établissements.

- Etat d'avancement de la signature du CPOM

Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens sera signé avec l'ARS et le conseil départemental sur les orientations de l'établissement pour les cinq ans à venir, dans une procédure simplifiée car les ARS, prises par le temps, auraient déjà dû le mettre en place depuis quelques années.

M.MASURELLE a fait remonter à l'ARS tout ce qui a été fait sur l'établissement pour justifier de ses orientations. Le conseil d'administration statuera sur toutes ces remontées d'informations. A partir de là M. MASURELLE sera sollicité par l'ARS, pour signer le contrat, qui est adaptable et modifiable, pour une durée de cinq ans.

La signature doit intervenir cet été.

- Retour sur la conférence aux familles « Montessori » du 25 juin 2024

M.BLACHON a fait un retour sur la conférence qu'il a trouvé très intéressante et bien présentée.

Cette méthode sera mise en place au niveau de tous les services sur plusieurs années. Le personnel sera formé, les locaux aménagés, il y aura de nouvelles tenues professionnelles...

M.BLACHON demande si c'est une obligation de mettre en place la méthode Montessori ?

M.MASURELLE répond que non, que c'est une démarche de la politique d'établissement, qu'il n'y a aucune obligation.

► QUESTIONS

M.MASURELLE indique qu'il a bien reçu les questions qu'il a retransmis à chaque professionnel et pour lesquelles il n'a pas encore eu de retour complet.

Il propose de remettre les questions auxquelles il ne peut répondre aujourd'hui lors du prochain CVS.

1) Lors des animations collectives, est-ce que tous les moyens sont déployés pour que tous les résidents puissent y participer ?

Céline LEFEBVRE, étant présente, a pu répondre que oui, humainement parlant, tous les moyens sont déployés. Elle a ajouté que comme la plupart des animations se déroulent dans la salle des violettes, lorsqu'il faut accompagner les accueillis du service des pensées, par exemple, cela prend énormément de temps. Parfois même, dans certain service, des soignants les aident, notamment pour les transferts car l'équipe d'animation n'est pas formée pour cette pratique. L'absentéisme complique également un peu plus la situation. Heureusement elle peut compter sur la présence de bénévoles.

M.BLACHON dit qu'il a l'impression que les résidents ne sont pas motivés, qu'ils ne veulent pas participer aux animations collectives et se demande si tout est mis en œuvre pour les attirer ?

Céline LEFEBVRE indique qu'il y a des résidents qui ne veulent participer à aucune activité collective malgré leurs sollicitations et leur passage, il y en a d'autres qui souhaitent participer seulement à certaine activité. Et il y a également des résidents qui disent à leur famille qu'ils ne font jamais rien et qu'ils ne sont pas sollicités alors que ce n'est pas le cas.

Pour les animations dans les services, les animateurs se trouvent parfois en difficulté sur certains ateliers pour stimuler les résidents.

2) Association des loisirs :

Les représentants des familles souhaitent faire un petit bilan sur l'association, notamment sur le nombre d'adhésion qui était de 70 la dernière fois.

Céline LEFEBVRE indique que pour 2024, il y a 97 adhérents, cinq adhérents qui ont réglé leur cotisation début 2024 sont malheureusement décédés. En 2023, ils étaient 102. Elle précise que cela progresse doucement.

Elle ajoute qu'elle a déployé la mise en place de publications Facebook, ainsi que des flyers...

M.BLACHON dit que c'est parfois compliqué de distinguer les animations prévues de celles indiquées sur le planning. Il évoque également les tarifs des activités pour les adhérents et non adhérents. Il a l'impression que les familles n'ont pas bien compris toute la communication faite par le biais de flyers etc. ... et se demande ce qui peut être fait pour améliorer la communication et une meilleure compréhension.

Céline LEFEBVRE fait le point sur ce qui a été fait, et les futurs projets :

- une tombola a eu lieu,
- les cadeaux de fin d'année ont déjà été anticipés,
- un goûter des familles aura lieu au mois d'octobre, un dimanche, les courriers partiront probablement début septembre,
- L'association fait également des avances de fonds pour des familles qui ne peuvent pas se déplacer ou pour des adhérents qui lors des sorties n'ont pas obtenu l'argent de leur tutelles,
- Il y aura de nouvelles soirées bowling,
- Deux ateliers floraux seront menés,
- Il y aura une sortie à Z'ane attitude pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et apparenté,
- Le marché de Noël,
- Un projet couture, l'achat de matériel, avec pour objectif de réaliser un défilé de mode au mois d'octobre,
- Mise en place de goûters estivaux, dans chaque service, de juillet à septembre. Chaque service aura un goûter financé par l'association.

Elle précise que certaines fêtes d'anniversaire sont financées par l'association, notamment pour régler le prestataire.

Céline aimerait également organiser un loto avec les familles et demande aux représentants des familles ce qu'ils en pensent. Le résident et la famille seraient en binôme.

Les représentants des familles ne sont pas contre l'idée.

Elle souhaiterait aussi faire appel à un glacier ou crêpier devant le parking de l'EHPAD, pour le mois de septembre ou octobre, les adhérents auraient la gratuité, les professionnels ainsi que les résidents non adhérents pourraient également en profiter mais à leur frais. Pour les résidents qui ne peuvent se déplacer, on pourrait leur apporter.

Céline LEFEBVRE ajoute que le fait que le résident aille chercher une glace ou crêpe amène une certaine autonomie et entre parfaitement dans le cadre du projet Montessori.

M.BLACHON attire l'attention sur le fait que certains services disposent du matériel nécessaire à la réalisation de crêpes et s'étonne qu'il ne soit pas utilisé.

Monsieur MASURELLE indique que cette activité dépend de chaque service (et non de l'animation) et se réalise en fonction des possibilités, de l'absentéisme et du moment

M.BLACHON indique qu'il a fait un don de plusieurs caisses de livres à une aide-soignante des Iris, mais n'ayant pas de rayonnage ni le budget pour en acheter, les livres ont été stockés dans une salle. M.BLACHON se demandait s'il n'y avait pas des dons de rayonnage ou d'étagères ?

M.MASURELLE indique que cela pourrait faire l'objet d'une activité encadrée par l'Ergothérapeute, le fait de monter des rayonnages ou des étagères.

Céline LEFEBVRE revient sur le dernier CVS où elle était absente et au cours duquel M. MASURELLE avait évoqué la mise en place d'une commission animation pour les personnes accueillies afin de leur faire connaître toutes les activités mises en place. Elle effectue actuellement des enquêtes auprès des personnes accueillies sur toutes les activités proposées, sur ce qu'elles aiment ou n'aiment pas. Les informations recueillies sont mises sous forme de tableaux de statistiques et seront présentées à la 1^{ère} commission qui aura lieu le 17 septembre. Céline indique qu'il serait bien qu'il y ait un ou deux représentants des familles pour faire partie de cette commission.

3) Quand seront remises en place les séances de relaxation ? Est-ce qu'elles peuvent être ouvertes à plus de résidents d'une manière instaurée ?

M.BLACHON est revenu sur les séances de relaxation qui devaient normalement reprendre fin avril mais qui n'ont pas repris. Il dit que cela pourrait intéresser bien plus de résidents qu'actuellement, au vu des bienfaits que cela procure. Il se demande si cela ne pourrait pas être une activité proposée.

M.MASURELLE dit que cela peut être une réflexion à avoir dans le cadre de la démarche Montessori. Il va également se rapprocher d'Audrey HEMERICK pour avoir des informations sur la reprise des séances de relaxation.

4) Nouveau fonctionnement accès sortie côté Iris, suite modification ?

M.BLACHON et Mme VERMES font part d'un problème d'accès au service des IRIS. Ils précisent qu'avant pour sortir il fallait un code et que maintenant il n'en faut plus. Ils se demandent également si une personne, qui a un badge anti sortie, arrive à se faufiler en même temps que des personnes sortent, que se passe-t-il ? Est-ce qu'il y a une alarme qui se déclenche dans le service ?

Mme VERMES dit qu'il faudrait mettre une affiche pour informer les familles.

M.MASURELLE va se rapprocher de Christophe MARLIERE afin d'avoir des informations sur le fonctionnement des badges anti sorties.

5) Est-ce que les comptes rendus des CVS sont envoyés aux familles ?

M.MASURELLE indique que les comptes rendus sont envoyés aux représentants des familles parce qu'ils sont membres du CVS. En ce qui concerne les familles, elles peuvent les consulter sur le site internet. Les comptes rendus seront également affichés au sein de la résidence.

6) Comment font les résidents des Iris et des Pensées quand la nuit ils doivent se lever sachant que les appliques murales ne sont pas fonctionnelles ?

M.BLACHON indique que dans les chambres confort aux Iris, les appliques murales ne sont pas fonctionnelles.

M.MASURELLE dit que la commande des appliques se situe sur la poire de commandes au niveau du lit.

7) Un résident est hospitalisé ou/et change de service : quelles réponses sont apportées aux résidents demandant des nouvelles ?

M.BLACHON évoque un manque de communication et de circulation de l'information, lorsqu'une personne accueillie est hospitalisée ou bien est transférée dans un autre service, les autres accueillis n'en sont pas informés.

M.MASURELLE va faire remonter l'information.

M.BLACHON et Mme VERMES sont intéressés par la question de fin de vie. C'est Lisa TJAMPENS qui pilote ce projet.

Ils se demandent si dans le cadre du CVS, ils pourraient avoir des informations sur des questions assez techniques, sur l'avancement du projet ?

M.MASURELLE va voir avec Lisa TJAMPENS. Soit elle prendra contact avec M. BLACHON, ou soit au prochain CVS, un point sera fait sur l'avancement de ses travaux.

M.BLACHON se demande si ce n'est pas gênant d'aborder le sujet de la fin de vie pour les personnes accueillies présentes en CVS ?

M.MASURELLE répond que non, que c'est une réflexion d'établissement, et que les questions qui pourraient être d'ordre individuel ne seront jamais abordées en CVS.

M.BLACHON se demande s'il ne serait pas possible de synthétiser un peu plus la présentation des documents budgétaires, ce qui permettrait de pouvoir passer plus de temps sur d'autres choses, comme par exemple sur la qualité ?

Il demande également si dans le cadre du CVS, c'est obligatoire pour être soumis à l'approbation ?

M.MASURELLE répond que l'avis du CVS est requis pour que cela puisse passer en vote lors du Conseil d'Administration.

L'ordre du jour n'appelant plus de question, M. le président lève la séance à 13H10.

M. Le président,

Michel DAWAST



